



# académie

## bulletin académique

n° 491

du 26 avril 2010



## SOMMAIRE

<b>DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE</b>	
- Liste d'aptitude dite "tour extérieur" pour l'accès des maitres contractuels ou agrées des établissements d'enseignement privés - Liste d'aptitude des maitres contractuels ou agrées à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés - Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe et des professeurs de chaire supérieure - Année scolaire 2010/2011 - ERRATUM	<b>1</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**  
**RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie  
**REDACTEUR EN CHEF** : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie  
**CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION** : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

## DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/10-491-257 du 26/04/10

### **LISTE D'APTITUDE DITE "TOUR EXTERIEUR" POUR L'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES - LISTE D'APTITUDE DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES - TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE ET DES PROFESSEURS DE CHAIRE SUPERIEURE - ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

Références : Articles L 914-1, R 914-64 et R 914-65 du Code de l'Education - Articles 5, 13, 13bis et 13 ter du décret 72-580 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré - Article 2 et 5 du décret 93-1271 du 24 novembre 1993 - Note MEN-DAF D1du 19-2-2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme RUIZ - Tel : 04 42 95 29 12 - Mme CHENIN - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

## ERRATUM

### **III- Répartition des promotions de la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des agrégés :**

<b>DISCIPLINES *</b>	<b>REPARTITIONS</b>
Lettres classiques	1
Philosophie	0
Lettres modernes	1
Histoire géographie	1
Mathématiques	1
Italien	0
Sciences physiques	1
Sciences de la vie et de la terre	2
Anglais	1
Espagnol	1
Arts Plastiques	1
EPS	2
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>

\*Les disciplines non mentionnées ne bénéficient d'aucune promotion en 2010/2011.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*